MAIRIE DE GUMOND CORRÈZE 19320



LE GUMONTOIS

Bulletin municipal d'informations

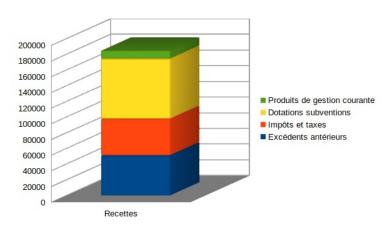
Décembre 2016

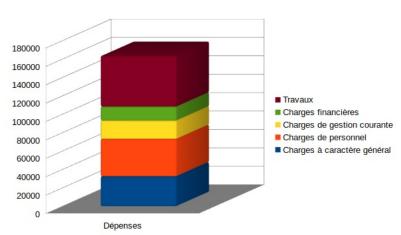
Budget

Le budget 2016 s'équilibre à :

152 139 € en Fonctionnement 159 138 € en Investissement

Répartis de la façon suivante :





Billet du Maire

ous achevons une année intense. Après le changement de canton (Ste Fortunade) nous avons à gérer la dissolution de notre communauté de communes et l'intégration de notre commune dans Tulle Agglo. Une nouvelle page se tourne.

I ne faut pas redouter de bousculer nos habitudes. Intégrer une structure plus conséquente ne pourra qu'ouvrir de nouvelles possibilités.

Bonne année à tous Meilleurs vœux

Jean-Pierre Peuch

Bienvenue à Gumond

Bienvenue à Sarah Rouanne née le 19 mai 2016

- à la famille Hernandez ainsi qu'à Mme Griffon et Mme et M. Maitre à L'hyvernerie à la Famille Beutin au bourg
- à Mme et M. Carpéné à la citadelle
- à Mme Briois et M. Vienne à Grafeuille
- à Mme Boucherie et M. Teulet à laborde
- à Mme Boukaert et M. Dain au gaud

Tulle Agglo et vie communautaire

omme vous le savez, Gumond intègre Tulle Agglo au 1er janvier 2017.

En matière de voirie, le Conseil Municipal a approuvé le classement proposé par Tulle Agglo : l'ensemble des voies revétues devient communautaire.

En matière de fiscalité, l'ensemble des taux d'imposition seront harmonisés sur deux à trois ans.

La loi NOTRE impose la dissolution des syndicats intercommunaux. Seront donc dissouts au 31 décembre les syndicats de l'école maternelle et de l'étang du Prévôt.

Un nouveau fonctionnement sera mis en place au premier trimestre.

Concernant l'école maternelle une attribution de compensation sera versée par Tulle Agglo. Le nouveau périmètre sera identique sauf Saint Bazile. La répartition du fonctionnement se fera de la façon suivante : Potentiel fiscal 40%, Population 40%, nonbre d'élèves 20%.

Enquêtes Publiques

lusieurs projets éoliens industriel sont en cours dans notre canton.

Pour valider les projets chaque promoteur doit se soumettre à une enquête publique définie par la prefecture.

Chaque résident des communes dans un rayon de 6km autour du projet peut s'exprimer sur le devenir de notre pays dans un registre à la mairie porteuse du projet.

Sont pris en compte le ressenti des personnes qui s'expriment (pour ou contre), ressenti pouvant porter sur l'impact du projet (faune, flore, paysage, ressources eau).

Nous sommes dans la région la moins ventée de France (zone 1 pour EDF) et sans le rachat subventionné de l'électricité produite, peu de projets verraient le jour.

Ci contre, une photo de Gumont avec des éoliennes. Photo à l'échelle paysagère et aux dimensions des éoliennes projetées (2 fois la tour administrative de Tulle).



L'incivisme



A Gumont comme souvent ailleurs l'incivisme se manifeste.

On voit des déchets jetés au point propre alors qu'une déchetterie gratuite pour tout résident existe à 7 km.

C'est aussi le dérèglement volontaire des horloges d'éclairage. Gageons que ceux qui pratiquent ces actes ne payent aucune contribution à Gumont.

C'est aussi la construction d'abris annexes avec le refus de remplir un formulaire

d'autorisation de travaux qui n'a aucune raison d'être refusé.

Dorénavant tous ces actes répréhensibles sont et seront signalés aux autorités référentes et chacun assumera ses actes.

Travaux 2016

L'année 2016 a encore été très fructueuse en réalisations :

Mairie – salle polyvalente

in des travaux initiés par le précédent Conseil Municipal pour la remise aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et de sécurité incendie. Le budget dépassant légèrement



125 000 € HT, le tout a été entièrement financé sans emprunt grâce aux subventions (Conseil Départemental, DETR) et à nos fonds propres.

Les travaux terminés, nous avons reçu de nombreux avis très positifs, notamment pour "l'ascenseur" pour personnes à mobilité réduite et les nouveaux sanitaires à l'étage, qui permettent dorénavant à tous de participer aux activités dans la salle polyvalente sans contrainte. Dans les années à venir ne resteront ouverts que les bâtiments

communaux respectant les normes quel que soit le futur de nos communes.

Nous tenons aussi à remercier les entreprises locales avec lesquelles il a fallu par moment batailler un peu mais qui ont parfaitement respecté nos choix et les délais pour la livraison des bâtiments finis.

Bâtiment du pré communal

otre petit bâtiment s'est vu doté d'un dallage ainsi que d'une partie des éléments de cuisine récupérés de la salle polyvalente et d'un évier extérieur. Ceci en améliore l'usage.

Routes

C ette année nous avons réalisé nos derniers travaux de voirie. En effet, à partir de 2017 cette compétence sera reprise par Tulle Agglo.

Réfection partielle de la chaussée du haut de Leyssac en direction de la Gane.

Remise en état du chemin des Libazeaux et du Pont Long.



Projets et travaux pour 2017

S ous réserve d'un budget plus affiné compte tenu de notre adhésion à Tulle Agglo, les travaux suivants sont envisagés :

Réfection des dalles de verre de l'église.

Aménagement d'un jardin du souvenir avec pose d'urnes au cimetière.

Changement de la fenêtre du bâtiment du pré communal.

Reliure des registres d'État Civil.

Festivités communales

C ette année nous avons souhaité innover en déplaçant la date du repas des aînés de janvier à septembre afin de réunir davantage de convives. Opération parfaitement réussie puisqu'une trentaine de personnes se sont déplacées à la salle polyvalente pour y passer un après-midi très convivial. Chacun a pu chanter, danser et rire tout simplement. Notre doyenne Mme MERCIER née à Gumont en 1916, bien qu'absente suite à un peu de fatigue, s'est vu honorée, représentée par son fils.

Dates à retenir pour 2017

Le 22 janvier 2017 : Galette des rois et voeux du Conseil Municipal

Le 08 Mai 2017 : Commémoration au monument aux morts, suivie du pot de l'amitié

Le 17 Septembre 2017 : Repas des aînés

Le 11 Novembre 2017 : Commémoration de l'armistice, suivie du pot de la paix

Manifestations prévues en 2017 par le Comité Des Fêtes

En février 2017 : Concours de belote

Le 24 Juin 2017 : Feu de la saint Jean avec repas

Les 29 et 30 juillet 2017 : Fête votive avec repas champêtre et vide grenier

Communication municipale

A fin d'améliorer la communication entre la municipalité et les habitants, nous souhaiterions recueillir vos adresses mail.

Ce fichier restera strictement confidentiel. Nous nous engageons à ne pas le divulguer et il fera l'objet d'une déclaration à la CNIL,

Ceci pourrait servir à :

Annonce de vigilance climatique.

Prévenance sécuritaire (délits survenus à proximité).

Rappel des festivités locales.

Envoi du Gumontois.

Envoi des comptes rendus de réunion du Conseil Municipal.

Nous remercions par avance ceux et celles qui voudront bien participer en envoyant leur adresse mail à mairie.gumont@orange.fr

Fleurissement 2017

otre commune bénéficie d'une architecture préservée. Elle devient de plus en plus attrayante grâce aux efforts de ses habitants pour maintenir et embellir leur cadre de vie.

Aussi, pour encourager ces efforts la commune souhaite fleurir davantage le bourg mais aussi les villages. Pour cela nous souhaitons constituer une équipe de bénévoles (idéalement 2 par village) qui se chargerait de l'entretien (plantation, arrosage et désherbage) des massifs ou potées. Nous remercions par avance ceux et celles qui seraient intéressés par ce projet et leur demandons de se faire connaître auprès de notre secrétaire de mairie au 05 55 29 12 95.

Ils nous ont quittés

M. Jacques Garnier, ancien Adjoint au Maire, décédé le 18 août

M. Marcel Coste décédé le 6 juin